

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C**

Date convocation

25/04/2025

Affichage

20/05/2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

Le seize mai deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Catherine DONZELLE, Daniel CHRIST, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Sandrine BOUCHERY, Stéphane WALLET et Françoise DEVAUX.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Hugues POIRIER, Stéphane WALLET ayant donné pouvoir à Béatrice LAMBERT.

Monsieur Daniel CHRIST a été désigné secrétaire de séance.

❖ **TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE BULLETIN MUNICIPAL – PREMIERE DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Considérant le rapport de Madame Donzelle Catherine, adjointe à la communication, sur les coûts et revenus du bulletin municipal.

Constatant un coût d'impression de 3 576,57 € et des revenus publicitaires de 4 030 €, générant un bénéfice de 453,43 € sur l'année 2025.

Prenant acte de la baisse du nombre d'annonceurs par suite de la hausse des tarifs publicitaires.

Constatant qu'il est nécessaire dès à présent d'adopter une nouvelle stratégie publicitaire.

Ayant examiné les devis et propositions de mise en page pour optimiser les coûts.

Par suite de la confusion sur les chiffres entre le coût d'impression générant un bénéfice d'une part, puis générant un déficit d'autre part, il est noté qu'il n'est pas attendu de bénéfice sur les revenus publicitaires, pour le bulletin municipal annuel, mais plutôt un équilibre financier.

Après débat et un vote pour le maintien du format actuel 'A4 32 pages', à 8 voix POUR (I. WASYLYZYN, M. FLOURY, D. HUART, F. DEVAUX, B. DEVAUX, S. BOUCHERY, B. LAMBERT + Pouvoir S. WALLET) et 7 voix CONTRE (M-C GODON, S. BOURSON, D. CHRIST, C. DONZELLE, B. POIRIER, H. POIRIER + Pouvoir G. LINO)

**il est décidé :**

- 1- De continuer avec l'entreprise 'Bateliers (Alsace)' pour l'impression.
- 2- D'augmenter les tarifs publicitaires de 5 euros, pour le bulletin municipal 2026, soit : 85 euros pour 1/12 de page, 135 euros pour 1/8 de page, 275 euros pour 1/4 de page, 485 euros pour 1/2 page et 945 euros pour une page entière.
- 3- De charger Madame Donzelle Catherine du suivi de cette affaire.

Pour copie conforme, le Maire, Ivan WASYLYZYN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C**

Date convocation

25/04/2025

Affichage

20/05/2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

Le seize mai deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Catherine DONZELLE, Daniel CHRIST, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Sandrine BOUCHERY, Stéphane WALLET et Françoise DEVAUX.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Hugues POIRIER, Stéphane WALLET ayant donné pouvoir à Béatrice LAMBERT.

Monsieur Daniel CHRIST a été désigné secrétaire de séance.

❖ **RÉCOMPENSES BACHELIERS – DEUXIEME DELIBERATION**

Monsieur le Maire propose de récompenser les bacheliers qui obtiendront en 2025 la mention « bien » et « très bien ». À l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'allouer une carte cadeau provenant des établissements CULTURA (60200 Compiègne) d'un montant de cinquante euros par personne. Monsieur le Maire précise que cette récompense sera remise à l'occasion de ses vœux. En cas d'absence, si le bachelier ne s'excuse pas au préalable, la récompense ne lui sera pas donnée ultérieurement et servira à l'achat de fournitures pour la mairie.

Pour copie conforme, le Maire, Ivan WASYLYZYN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C**

Date convocation  
25/04/2025

Affichage  
20/05/2025

Nombre de Conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Votants : 15

**Le seize mai deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Catherine DONZELLE, Daniel CHRIST, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Sandrine BOUCHERY, Stéphane WALLET et Françoise DEVAUX.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Hugues POIRIER, Stéphane WALLET ayant donné pouvoir à Béatrice LAMBERT.

Monsieur Daniel CHRIST a été désigné secrétaire de séance.

❖ **COLIS FIN D'ANNÉE OFFERTS AUX SÉNIORS – TROISIEME DELIBERATION**

A l'unanimité, il est décidé que le montant unitaire du colis offert aux anciens âgés de plus de 70 ans de la Commune n'excédera pas la somme de 38 euros. Trois propositions de colis seront présentées. La date du repas est fixée au 13 décembre 2025.

Pour prétendre l'obtention du colis de fin d'année, la personne devra être domiciliée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année et jusqu'à la date de livraison du colis.

Pour copie conforme, le Maire, Ivan WASYLYZYN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C**

Date convocation  
25/04/2025

Affichage  
20/05/2025

Nombre de Conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Votants : 15

Le seize mai deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Catherine DONZELLE, Daniel CHRIST, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Sandrine BOUCHERY, Stéphane WALLET et Françoise DEVAUX.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Hugues POIRIER, Stéphane WALLET ayant donné pouvoir à Béatrice LAMBERT.

Monsieur Daniel CHRIST a été désigné secrétaire de séance.

**❖ REPAS OFFERT AUX PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 65 ANS – QUATRIEME DELIBERATION**

Mme Marie-Christine GODON fait remarquer la baisse régulière des participants et des membres du conseil municipal à ce repas. Après échange, il est évoqué de prévoir ce repas plus tôt dans l'année. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, sont favorables à l'organisation du repas cette année. Toutefois, un minimum de 70 participants sera nécessaire pour que le repas puisse avoir lieu. Un sondage sera réalisé en même temps que le courrier habituel, envoyé pour indiquer la présence ou non au repas prévu le samedi 13 décembre 2025 à midi, à la salle municipale de Grandfresnoy. Le montant du repas a été fixé, à l'unanimité, à 38 euros par personne, hors boissons et service. Une participation de 38 euros sera réclamée aux personnes extérieures à la Commune ou aux conjoints n'ayant pas encore atteint l'âge pour bénéficier du repas offert par la commune.

Pour prétendre à la participation du repas, la personne devra être domiciliée au 1er janvier de l'année et jusqu'à la date de l'inscription.

Pour copie conforme, le Maire, Ivan WASYLYZYN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C

Date convocation

25/04/2025

Affichage

20/05/2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

Le seize mai deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Catherine DONZELLE, Daniel CHRIST, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Sandrine BOUCHERY, Stéphane WALLET et Françoise DEVAUX.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Hugues POIRIER, Stéphane WALLET ayant donné pouvoir à Béatrice LAMBERT.

Monsieur Daniel CHRIST a été désigné secrétaire de séance.

### ❖ CONCOURS PHOTOS 2025 – CINQUIEME DELIBERATION

Le conseil municipal est informé du renouvellement du concours photos qui se déroule depuis le 1er mai 2024 et jusqu'au 30 novembre 2025. Le thème est : « photos de Grandfresnoy vintage ou les petites mains du village ».

Pour copie conforme, le Maire, Ivan WASYLYZYN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**

Date convocation

25/04/2025

Affichage

20/05/2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

Le seize mai deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Catherine DONZELLE, Daniel CHRIST, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Sandrine BOUCHERY, Stéphane WALLET et Françoise DEVAUX.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Hugues POIRIER, Stéphane WALLET ayant donné pouvoir à Béatrice LAMBERT.

Monsieur Daniel CHRIST a été désigné secrétaire de séance.

❖ **TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – SIXIEME DELIBERATION**

Monsieur le Maire, expose que :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'arrêter le tableau des effectifs du personnel de la commune de Grandfresnoy pour 2025 comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL 1<sup>er</sup> 02

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le

ID : 060-216002816-20250516-19052025006-DE

S'LO

Emplois Permanents	Nombre d'heures hebdomadaires payées	Nombre de postes	
<u>Redacteur territorial principal 1ere classe</u> <u>exerçant fonction de Secrétaire Générale de</u> <u>Mairie</u>	35H	1 pourvu (titulaire)	B
<u>Adjoint Administratif territorial principal</u> <u>de 1ere classe</u>	35 H	1 pourvu (titulaire)	C
<u>Adjoint Technique territoriaux</u> <u>principaux de 1ere classe</u>	35 H	2 pourvu (titulaire)	
	26H	1 pourvu (titulaire)	
<u>Adjoint Administratif territorial</u>	35H	1 pourvu (non- titulaire)	C
<u>Adjoint territorial du patrimoine</u> <u>(bibliothèque)</u>	9H	1 pourvu (titulaire)	C
<u>Technicien territorial</u>	35H	1 pourvu (titulaire)	B
<u>Agent de Maîtrise principal</u>	35H	1 pourvu (titulaire)	C
<u>Adjoint Technique Territorial</u>	26H	1 pourvu (stagiaire)	C
<u>Adjointes Techniques Territoriaux</u>	35H	1 pourvu (stagiaire)	C
	35H	1 pourvu (titulaire)	
<u>Adjoint Technique Territorial Principal</u> <u>2ème classe</u>	19H	1 pourvu (titulaire)	C
<u>ATSEM principal 1ère classe</u>	27H15 sur 36 semaines	1 pourvu (titulaire)	C
<u>ATSEM</u>	27H15 sur 36 semaines	1 pourvu (CDI contractuelle)	C
<u>ATSEM</u>	14H00 sur 36 semaines	1 pourvu (CDI contractuelle)	C

Il est approuvé à l'unanimité par l'ensemble de l'assemblée.

Pour copie conforme, le Maire, Ivan WASYLYZYN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C**

Date convocation  
25/04/2025

Le seize mai deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.

Affichage  
20/05/2025

Nombre de Conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Votants : 15

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Catherine DONZELLE, Daniel CHRIST, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Sandrine BOUCHERY, Stéphane WALLET et Françoise DEVAUX.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Hugues POIRIER, Stéphane WALLET ayant donné pouvoir à Béatrice LAMBERT.

Monsieur Daniel CHRIST a été désigné secrétaire de séance.

❖ TIRAGE DES JURÉS D'ASSISES – SEPTIEME DELIBERATION

La date du tirage des jurés d'assises de l'Oise pour l'année 2025 est fixée au samedi 14 juin 2025. Le tirage se déroulera à la mairie à 10h00.

Pour copie conforme, le Maire, Ivan WASYLYZYN



SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**

Date convocation  
25/04/2025

Affichage  
20/05/2025

Nombre de Conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Votants : 15

**Le seize mai deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Catherine DONZELLE, Daniel CHRIST, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Sandrine BOUCHERY, Stéphane WALLET et Françoise DEVAUX.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Hugues POIRIER, Stéphane WALLET ayant donné pouvoir à Béatrice LAMBERT.

Monsieur Daniel CHRIST a été désigné secrétaire de séance.

**❖ ANNULATION DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES POUR LES PROJETS NON REALISES – HUITIEME DELIBERATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs subventions ont été attribuées par la commune pour la réalisation de divers projets. Cependant, il constate que ces projets n'ont pas été réalisés dans les délais impartis et qu'il est peu probable qu'ils le soient au cours de l'année en cours. Considérant l'importance d'une gestion rigoureuse des fonds publics et la nécessité d'optimiser leur utilisation, il propose au Conseil Municipal d'annuler ces subventions afin de permettre aux partenaires financiers (Département de l'Oise, État, etc.) de réallouer ces crédits à d'autres projets, notamment ceux que la Commune souhaite mettre en œuvre.

**Considérant :**

- Les difficultés rencontrées dans la réalisation des projets subventionnés.
- La nécessité d'une gestion efficace des fonds publics.
- L'opportunité de réaffecter les crédits non utilisés à des projets prioritaires pour la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Décide à l'unanimité d'annuler les subventions attribuées pour les projets suivants :
    - Installation de 2 cuves de récupération d'eau de pluie - Atelier communal : Montant de la subvention : 3 310€ auprès du Département de l'Oise
    - Rénovation de l'éclairage public du stade de football : Montant de la subvention : 6 740€ auprès du Département de l'Oise
    - Rénovation de l'éclairage public du stade de football : Montant de la subvention : 6655.04 € auprès de la CCPE
  - Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision aux partenaires financiers concernés et à effectuer les démarches nécessaires pour le recouvrement des fonds.
- Pour information, Monsieur le Maire précise qu'en date du 7 avril courant le département de l'Oise l'informe avoir accordé deux subventions :
- Une subvention d'un montant de 4 410.00€, pour les travaux de reprise de 21 concessions funéraires (phase 2) ;
  - Une subvention d'un montant de 3 210.00€, pour l'installation de 3 columbariums au cimetière communal (36 cases).

La Commune dispose d'un délai maximum de 2 ans (sauf de notification de la décision d'attribution de subvention pour men

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le

ID : 060-216002816-20250516-1905202508-DE

Pour copie conf



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C**

Date convocation

25/04/2025

Affichage

20/05/2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

Le seize mai deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Catherine DONZELLE, Daniel CHRIST, Béatrice LAMBERT, Brigitte POIRIER, Benoit DEVAUX, Hugues POIRIER, Sandrine BOURSON, Daniel HUART, Marie-Christine GODON, Sandrine BOUCHERY, Stéphane WALLET et Françoise DEVAUX.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Richard HARDY, Cindy MOULIGNEAUX, Gérard LINO ayant donné pouvoir à Hugues POIRIER, Stéphane WALLET ayant donné pouvoir à Béatrice LAMBERT.

Monsieur Daniel CHRIST a été désigné secrétaire de séance.

❖ **RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'ADTO—SAO – NEUVIEME DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'ADTO-SAO.

Après avoir pris connaissance du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'aménagement de l'Oise –Assistance départementale des territoires de l'Oise »,

Après avoir pris connaissance de la réponse de la SPL au dit rapport,

Après en avoir débattu.

Le conseil municipal de Grandfresnoy prend acte du rapport définitif et de la réponse annexée, ainsi que des débats qui ont suivis.

Ce rapport, n'appelle ni réserve, ni observation et est accepté à l'unanimité.

Pour copie conforme, le Maire, Ivan WASYLYZYN

